

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 2 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 2 août 2022, à 19 h, à la salle de délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2^e Avenue, Lac-Etchemin.

Sont présents :

Madame la conseillère : Joan Gagnon
Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Normand Poulin
Sébastien Ouellet

Sont absents :

Messieurs les conseillers : Fabien Lacorre
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/greffier-trésorier, Patrick Lachance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Résolution d'embauche et autorisation de signature - Entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2022-2023.
 - 5.2 Résolution d'embauche comme pompier volontaire - M. Carl Gaboury.
 - 5.3 Report de travaux - Réfection de deux (2) ponceaux et travaux de surfacage dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération - Dossier YVG92892-GCO20211130-12.
 - 5.4 Autorisation de signature avec Hydro-Québec pour une servitude sur les lots numéros 4 834 958 et 6 226 188.
6. **DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
 - 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juillet 2022 et du rapport comparatif.
 - 6.2 Demande de démolition de l'immeuble sis au 1564, route 277, lot numéro 3 942 513, zone 07-CH.
 - 6.3 Avis de motion - Règlement régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

6.4 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 213-2022 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1 Adjudication du contrat et signataire autorisé avec la compagnie "Les Services Techniques Stéphane Lavoie" pour l'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

10.1 Lettre de démission de M. Michel Robinson.

10.2 Lettre de démission de M. Michel Parent.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Participation financière pour la promotion du Marché fermier des Etchemins.
- b) Participation financière à l'Épicerie Pop pour son souper-bénéfice du 30 septembre 2022.
- c) Participation au souper-bénéfice annuel de Passion FM Radio-Bellechasse - Édition 2022.
- d) Participation financière à la troupe de danse DM Nation pour la participation aux Championnats mondiaux de Hip-Hop.

12. Période d'intervention des membres du conseil.

13. Période de questions des citoyens.

14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

170-08-2022

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

171-08-2022
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général-greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022, tel que rédigé par le directeur général/greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

4.1 Aucun point pour cet item.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

172-08-2022
5.1

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE POUR LA BRIGADE SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal confirme l'engagement de M. Donald Deblois comme brigadier scolaire, le tout effectif à la date d'embauche soit le 29 août 2022;

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin autorise, par la présente résolution, la signature d'une entente de service pour la brigade scolaire pour l'année 2022-2023;

QUE les termes de l'entente de service soient acceptés par la direction générale et fassent partie intégrante de la présente résolution;

QUE le directeur de la sécurité incendie, M. Sylvain Poulin, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité lesdites ententes à intervenir entre la municipalité et M. Deblois pour l'année 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité.

173-08-2022
5.2

RÉSOLUTION D'EMBAUCHE COMME POMPIER VOLONTAIRE - M. CARL GABOURY

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme l'engagement de M. Carl Gaboury, comme "pompier volontaire", le tout effectif à la date d'embauche du 22 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

174-08-2022
5.3

REPORT DE TRAVAUX - RÉFECTION DE DEUX (2) PONCEAUX ET TRAVAUX DE SURFAÇAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ACCÉLÉRATION - DOSSIER YVG92892-GCO20211130-12

Considérant que la convention d'aide financière a été signée par les parties relative aux travaux de réfection de deux (2) ponceaux et travaux de surfacage dans le cadre du

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération - Dossier YVG92892-GCO20211130-12;

Considérant que selon l'article 15 de l'article 3 de la convention, le bénéficiaire s'engage à réaliser les travaux à l'intérieur d'une période de douze (12) mois à partir de la date apparaissant sur la lettre d'annonce du Ministre ou, reconfirmer au Ministre par résolution de son conseil, si les travaux n'ont pu être achevés à l'intérieur de cette période, son intention de terminer les travaux autorisés selon un nouvel échéancier de réalisation, lequel ne peut excéder un délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce du Ministre;

Considérant que la municipalité ne pourra réaliser lesdits travaux à l'intérieur d'une période de douze (12) mois en raison de la disponibilité des ressources;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la municipalité reporte la réalisation des travaux de réfection de deux (2) ponceaux et travaux de surfacage dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Accélération - Dossier YVG92892-GCO20211130-12 selon l'échéancier détaillé ci-joint, lequel n'excédera pas le délai de vingt-quatre (24) mois à partir de la date figurant sur la lettre d'annonce du Ministre et selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

175-08-2022
5.4

AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR UNE SERVITUDE SUR LES LOTS NUMÉROS 4 834 958 ET 6 226 188

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise M. Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin, une servitude avec Hydro-Québec sur une parcelle des lots numéros 4 834 958 et 6 226 188 pour une superficie totale d'environ 307,5 m², tel que décrit sur le plan joint à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION POUR LE MOIS DE JUILLET 2022 ET DU RAPPORT COMPARATIF

Le directeur général/greffier-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois de juillet 2022 ainsi que le rapport comparatif, préparés par le service d'urbanisme.

176-08-2022
6.2

DEMANDE DE DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE SIS AU 1564, ROUTE 277, LOT NUMÉRO 3 942 513, ZONE 07-CH

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de démolition d'immeuble soumise par Pièces d'auto GGM inc. qui consiste à démolir la résidence unifamiliale sise au 1564, route 277, lot numéro 3 942 513, zone 07-CH;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'avis donné par le Comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles (réunion tenue le 21 juin 2022);

Considérant qu'un avis public a été publié le 28 juin 2022 conformément aux dispositions de l'article 4.4 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant l'absence d'opposition déposé dans les délais prescrits conformément aux dispositions de l'article 4.5 dudit règlement;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du programme de réutilisation du sol déposé;

Considérant que les membres du Conseil connaissent bien le bâtiment à démolir, son utilisation et l'état dans lequel il se trouve et qu'ils ne le considèrent pas comme étant un bâtiment ayant une valeur patrimoniale;

Après délibérations du Conseil municipal,

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la demande de démolition de l'immeuble sis au 1564, route 277, soit et est approuvée par le Conseil municipal conditionnellement :

- au respect intégral des dispositions du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin;
- au respect du plan de réutilisation du sol soit par le démantèlement et le nivellement complet du bâtiment ainsi que ces dépendances pour agrandir le terrain du commerce actuel et aménager soit un agrandissement du bâtiment ou en stationnement;
- au dépôt à la Municipalité de Lac-Etchemin une lettre de l'institution financière confirmant l'acceptation du prêt hypothécaire au demandeur conformément aux dispositions du paragraphe c) de l'article 4.3 du règlement numéro 67-2006 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Guyda Deblois, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, l'adoption d'un règlement régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Guyda Deblois, conseiller

6.4 **PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2022 RÉGISSANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Il est, par la présente, présenté et déposé par M. le conseiller Guyda Deblois, le projet du règlement numéro 213-2022 régissant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

7.

DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

177-08-2022
7.1

ADJUDICATION DU CONTRAT ET SIGNATAIRE AUTORISÉ AVEC LA COMPAGNIE "LES SERVICES TECHNIQUES STÉPHANE LAVOIE" POUR L'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE CONTRÔLE ET DE GESTION POUR LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DE L'ARÉNA MUNICIPAL

Considérant que le système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal appartient à la municipalité, car il avait été acquis de la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.", à la séance du 13 janvier 2009 (résolution no 014-01-2009);

Considérant que le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal a pris fin le 31 juillet dernier avec la compagnie "Les Services Technologiques A.C. inc.";

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de deux (2) soumissionnaires pour l'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal;

Considérant que la municipalité a procédé à l'analyse desdites soumissions le 19 juillet 2022;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions prévues lors de la demande de soumission ainsi qu'au bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le gérant aréna/animation loisirs et sports a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES NON COMPRISES)
Les Services Techniques Stéphane Lavoie Lévis	2 254,60 \$
Les Services Technologiques A.C. inc. Lévis	3 381,50 \$

Considérant que "Les Services Techniques Stéphane Lavoie" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le gérant aréna/animation loisirs et sports recommande l'adjudication pour le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal à "Les Services Techniques Stéphane Lavoie";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le conseil octroie le contrat d'entretien préventif du système centralisé de contrôle et de gestion pour les équipements électromécaniques de l'aréna municipal avec la compagnie "Les Services Techniques Stéphane Lavoie" aux conditions énumérées dans le contrat;

QUE le gérant d'aréna/animation loisirs et sports, M. José Poulin, soit autorisé à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1 Aucun point pour cet item.

178-08-2022
9. APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour juillet 2022 pour la somme de 798 393,27 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 646 481,49 \$ et déboursés directs : 151 911,78 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Patrick Lachance
Directeur général/greffier-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

179-08-2022
10.1 LETTRE DE DÉMISSION DE M. MICHEL ROBINSON

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :

QUE la démission de M. Michel Robinson soit acceptée suite au dépôt de sa lettre datée du 29 juillet 2022.

Adoptée à l'unanimité.

180-08-2022
10.2 LETTRE DE DÉMISSION DE M. MICHEL PARENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER NORMAND POULIN ET RÉSOLU :

QUE la démission de M. Michel Parent soit acceptée suite au dépôt de sa lettre datée du 1^{er} août 2022.

Adoptée à l'unanimité.

11. AFFAIRES NOUVELLES :

11.1 **SOUSCRIPTION(S) DIVERSE(S) :**

181-08-2022
11.1-a) PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA PROMOTION DU MARCHÉ FERMIER DES ETCHEMINS

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 390 \$ à titre de contribution financière pour la promotion du Marché fermier des Etchemins, édition 2022.

Adoptée à l'unanimité

182-08-2022
11.1-b)

**PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉPICERIE POP POUR LE SOUPER-
BÉNÉFICE DU 30 SEPTEMBRE 2022**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 215 \$ à titre de contribution financière pour le souper-bénéfice de l'Épicerie Pop qui se tiendra le 30 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

183-08-2022
11.1-c)

**PARTICIPATION AU SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL DE PASSION FM RADIO-
BELLECHASSE - ÉDITION 2022**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets de participation au coût de 75 \$ l'unité pour le souper-bénéfice annuel de Passion FM Radio-Bellechasse-Etchemins qui se tiendra le jeudi 15 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

184-08-2022
11.1-d)

**PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA TROUPE DE DANSE DM NATION POUR
LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS MONDIAUX DE HIP-HOP**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à titre de contribution financière à la troupe de danse DM Nation pour leur participation aux Championnats mondiaux de Hip-Hop.

Adoptée à l'unanimité

12.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 50 l'ordre du jour étant épuisé, M. le conseiller Guyda Deblois propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
GREFFIER-TRÉSORIER